

Cahier des charges logiciel

Palier 2.3 – Volume 5

Service DP-Alertes

Version	1.0
Date de publication	16/06/2025
Référence	DP-CDC-Palier 2.3-VOL5-Services DP-Alertes-V1.0.docx
Auteur	CNOP / DTS
Diffusion	Publique
Statut	Version finalisée

HISTORIQUE DES REVISIONS

Version	Date	Objet de la révision
0.3	20/12/2024	Projet diffusé aux éditeurs pour concertation
1.0	16/06/2025	Version finalisée

SOMMAIRE

1. OBJET	4
2. CU8 – NOTIFICATION D’ALERTE.....	5
2.1. Objet	5
2.2. Fonctionnement	6
2.3. Exigences fonctionnelles	8
2.4. Exigences ergonomiques.....	10
3. CU9 – ACCES AUX ALERTES.....	12
3.1. Objet	12
3.2. Fonctionnement	12
3.3. Exigences fonctionnelles	13
3.4. Exigences ergonomiques.....	14
4. DESCRIPTION DE L’AFFICHAGE ET DE L’EDITION DES ALERTES.....	15
4.1. Edition des messages d’alerte	15
4.2. Affichage des messages d’alerte.....	19
5. DESCRIPTION DES MESSAGES	22
5.1. Format des dates	22
5.2. Requête de lecture de message	22
5.2.1. Description fonctionnelle	22
5.2.2. Format http/html	28
5.3. Requête d’accusé de prise en compte de message.....	31
5.3.1. Description fonctionnelle	31
5.3.2. Format http/html	34
TABLE DES MATIERES	36
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	37
TABLE DES TABLEAUX.....	38

1. OBJET

Ce document est le volume 5 du cahier des charges logiciel **Palier 2.3** du Dossier Pharmaceutique et traite de la réception des alertes pour les logiciels métier habilités.

On se référera au volume 1 du cahier des charges logiciel pour une vue d'ensemble des services ainsi que les exigences fonctionnelles, ergonomiques et techniques relatives aux fonctions communes à tous les logiciels.

Ce volume 5 s'articule autour des chapitres suivants :

- Le **Chapitre 2** décrit le cas d'usage **CU8 – Notification d'alerte** et en donne les exigences fonctionnelles et ergonomiques.
- Le **Chapitre 3** décrit le cas d'usage **CU9 – Accès aux alertes** et en donne les exigences fonctionnelles et ergonomiques.
- Le **Chapitre 4** donne le format des éditions et des écrans d'affichage des alertes
- Le **Chapitre 5** décrit messages techniques échangés entre le logiciel et le serveur central DP spécifiques aux requêtes de lecture et d'accusé de prise en compte de message.

2. CU8 – NOTIFICATION D'ALERTE

2.1. Objet

Trois situations peuvent déclencher l'affichage d'une alerte sur le poste de travail du pharmacien :

- Une alerte sanitaire émanant d'une autorité de santé diffusée via le serveur central DP.
- Une alerte produit émanant d'un ou plusieurs laboratoires pharmaceutiques concernant un ou plusieurs produits et correspondant à plusieurs situations possibles :
 - ▶ En accord avec, ou sur demande de l'ANSM, tous les lots ou certains lots de ce(s) produit(s) sont rappelés et doivent être retournés aux grossistes (rappel de lots).
 - ▶ En accord avec, ou sur demande de l'ANSM, des informations majeures sont délivrées sur ce(s) produit(s) mais il n'est pas demandé de retourner les lots concernés.
 - ▶ De l'initiative du laboratoire pharmaceutique, tous les lots ou certains lots de ce(s) produit(s) doivent être retournés pour des raisons essentiellement commerciales.
- Un message d'information du CNOP

Lors de la réception d'alertes, les principes suivants sont retenus :

- Le message d'alerte doit s'afficher sur tous les postes de la pharmacie de manière que tous les membres de l'équipe soient informés ;
- L'affichage du message a lieu dès que possible mais sans interrompre les saisies en cours (pas d'interruption au moment d'une dispensation mais plutôt entre deux dispensations) ;
- Le message est accompagné d'un bouton d'action qui permet aux pharmaciens d'indiquer que le message a été lu et pris en compte ;
- Le premier message acquitté de cette manière donne lieu à l'envoi d'un accusé de prise en compte envoyé vers le serveur central du DP.

La cinématique de réception et de traitement d'un message d'information du CNOP est la même, si ce n'est que le contenu du message peut être affiché sur les postes de travail de manière différée à la réception : le pharmacien est informé qu'un message est arrivé et il choisit le moment le plus adapté pour en prendre connaissance.

2.2. Fonctionnement

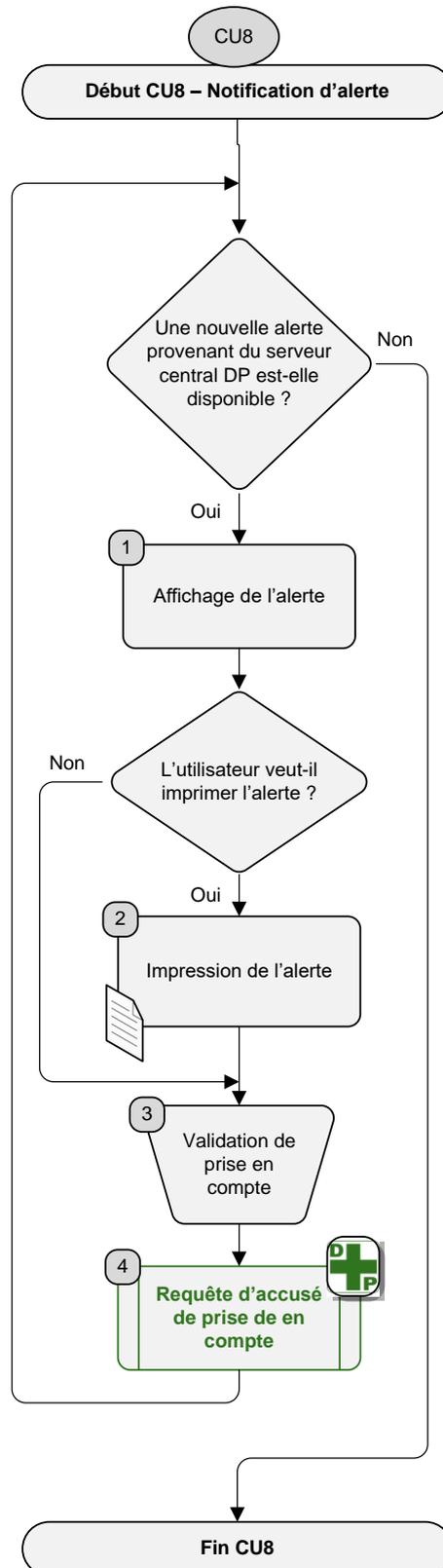


Figure 1 : CU8 – Notification d'alerte

Démarrage

Ce cas d'usage est utilisé par le logiciel pour chaque poste utilisateur de la pharmacie, que cela soit un poste « au comptoir » ou un poste administratif, ou pour chaque utilisateur si le logiciel gère l'authentification des utilisateurs. Le logiciel vérifie l'existence d'un nouveau message d'alerte à afficher lors d'un moment de « transition » des opérations effectuées par le pharmacien, entre autres dans les situations suivantes :

- Entre deux dispensations (lorsque le pharmacien passe d'un patient à un autre)
- A l'authentification de l'utilisateur (*login*)
- Lorsque le pharmacien quitte l'écran de dispensation ou revient à un menu général

Si un message est disponible à ce moment, on passe à l'étape 1, sinon le cas d'usage se termine.

Étape 1 : Affichage de l'alerte

Pour une alerte sanitaire ou une alerte produit, le logiciel affiche l'alerte sur l'écran du poste de travail.

Pour un message d'information, le logiciel affiche une notification d'arrivée d'un message. Cette notification ne doit pas interrompre le travail du pharmacien sur son logiciel. Sur certains environnements graphiques, cela peut être réalisé par exemple par l'affichage d'une information non persistante au niveau d'une zone de notification ou d'une icône prévue à cet effet. Pour d'autres environnements, la notification peut être affichée en dehors d'une étape de dispensation. Le pharmacien pourra décider d'afficher le message d'information au moment le plus adapté. En ce qui concerne les messages d'information, cette étape du cas d'usage peut donc se prolonger jusqu'à ce que le pharmacien décide l'affichage du message.

Note : conformément aux principes évoqués plus haut, si le logiciel gère l'authentification des utilisateurs, l'alerte s'affiche indépendamment pour tous les utilisateurs de la pharmacie. Il est donc possible qu'une alerte s'affiche pour un utilisateur dès sa réception par le serveur de la pharmacie et s'affiche le lendemain pour un autre utilisateur si celui-ci était absent le premier jour.

À l'affichage, l'utilisateur peut imprimer le message d'alerte. On passe pour cela à l'étape 2.

Sinon, on passe directement à l'étape 3.

Étape 2 : Impression de l'alerte

Le logiciel imprime l'alerte sanitaire, l'alerte produit ou le message d'information.

On passe ensuite à l'étape 3.

Étape 3 : Validation de prise en compte

Pour effacer le message de son écran, l'utilisateur doit obligatoirement indiquer au logiciel qu'il l'a pris en compte.

On passe ensuite à l'étape 4.

Étape 4 : Requête d'accusé de prise en compte

Le logiciel envoie au serveur central un accusé de prise en compte de l'alerte, sauf s'il en a déjà envoyé un pour la même alerte (c'est le premier utilisateur qui indique la prise en compte qui déclenche l'envoi de l'accusé).

Si d'autres alertes sont à afficher, le logiciel revient à l'étape 1.

Sinon, le cas d'usage se termine sur cette étape.

2.3. Exigences fonctionnelles

- F-CU8-02** Le logiciel doit vérifier la présence d'un nouveau message d'alerte à afficher aux moments suivants (liste non exhaustive) :
- Entre deux dispensations
 - À l'authentification de l'utilisateur
 - Lorsque l'utilisateur quitte « l'activité » de gestion en cours (écran de dispensation, gestion des stocks...) et revient à l'écran d'accueil ou au menu général du logiciel
- Lorsqu'une nouvelle alerte de type alerte sanitaire ou alerte produit est disponible à ces moments-là, elle doit s'afficher pour cet utilisateur.
- Lorsqu'il s'agit d'un nouveau message d'information, une notification est affichée pour prévenir l'utilisateur de l'arrivée d'un nouveau message.
- F-CU8-02a** L'utilisateur ayant reçu une notification d'arrivée d'un nouveau message d'information doit pouvoir, quand il le souhaite, visualiser ce message.
- F-CU8-03** L'affichage effectif d'une alerte sanitaire, d'une alerte produit ou d'un message d'information ne doit pas interrompre un acte de gestion d'un utilisateur (dispensation, gestion des stocks, commande etc.) mais s'effectuer entre deux actes.
- F-CU8-04** Une alerte sanitaire, une alerte produit ou un message d'information ne doit pas être affiché au-delà de sa période de validité.
- F-CU8-05** Chaque utilisateur du logiciel dans la pharmacie doit prendre connaissance de l'alerte. Suivant son architecture logicielle et sa configuration, le logiciel peut effectuer son suivi des alertes :
- Par utilisateur authentifié
 - Par poste de travail de la pharmacie (postes « au comptoir » et postes administratifs équipés du logiciel)
- F-CU8-06** Si le logiciel effectue le suivi des alertes par utilisateur authentifié, les alertes s'affichent toutes une fois par utilisateur, quel que soit le poste de travail que cet utilisateur emploie au moment de l'affichage. Si l'utilisateur n'est pas authentifié au moment de la réception de l'alerte, il sera informé dès son authentification effectuée et ce pendant toute la durée de validité de l'alerte.
- F-CU8-07** Si le logiciel effectue le suivi des alertes par poste de travail, les alertes s'affichent toutes une fois par poste de travail, quel que soit l'utilisateur de ce poste au moment de l'affichage. Si un poste de travail est inutilisé au moment de la réception de l'alerte, il doit afficher l'alerte dès qu'il est à nouveau employé et ce pendant toute la durée de validité de l'alerte.

- F-CU8-08** Les informations suivantes sont affichées pour chaque alerte sanitaire, alerte produit ou message d'information reçu :
- Type d'alerte : alerte sanitaire, alerte produit, information (**MsgTyp**)
 - Date et heure d'émission (**MsgDate**)
 - Émetteur (**MsgEme**)
 - Référence (**MsgRef**)
 - Titre (**MsgTit**)
 - Texte (**MsgText**)
 - Dans le cas d'une alerte produit, informations complémentaires concernant l'émetteur :
 - Correspondant (**LabPR**)
 - Adresse du laboratoire pharmaceutique (**LabAdr**, **LabCP**, **LabVill**)
 - Coordonnées du contact (**LabTel**, **LabFax**, **LabMail**)
- Le cas échéant, l'information suivante vient compléter les informations d'alerte produit :
- Référence de l'alerte à annuler (**AnnulRef**)
- Ces informations sont décrites au §5.2 page 22.
- F-CU8-09** Les champs Titre et Texte qui sont réceptionnés sont encodés en UTF-8. Le logiciel doit être capable de lire cette codification et d'afficher correctement les caractères associés.
- F-CU8-10** Lorsqu'une alerte sanitaire, une alerte produit ou un message d'information est affichée, l'utilisateur doit pouvoir l'imprimer au moyen d'une fonction d'impression présente à l'écran.
- F-CU8-11** Lorsqu'une alerte sanitaire, une alerte produit ou un message d'information est affichée, l'utilisateur doit utiliser la fonction de validation (prise en compte) présente à l'écran pour faire disparaître le message d'alerte. Le logiciel ne doit pas proposer d'autre moyen pour le faire disparaître.
- F-CU8-12** L'action du bouton de validation de l'alerte déclenche l'envoi d'un accusé de prise en compte vers le serveur central DP lorsqu'il s'agit de la première validation effectuée dans le logiciel pour cette alerte. Un seul accusé de prise en compte est envoyé par le logiciel.
- F-CU8-13** Lorsque plusieurs alertes doivent être affichées pour un utilisateur ou un poste de travail, leur affichage doit s'enchaîner.
- F-CU8-14** Lorsque la requête d'accusé de prise en compte ne peut pas être envoyée faute de connexion avec le serveur central du DP (connexion indisponible ou délai d'attente maximal de la réponse dépassé) (cf. [VOL1] Section 5.2 "Délai d'attente de la réponse à une requête"), le logiciel doit placer la requête en file d'attente et la réémettre au rétablissement de la connexion + *m* minutes, *m* étant un nombre compris entre 0 et 59 généré aléatoirement par le logiciel.
- Cette exigence est valable quels que soient les cas : rétablissement de la connexion le jour même ou le lendemain au démarrage du logiciel, voire plusieurs jours ou semaines après résolution de problèmes techniques qui empêchaient la connexion avec le serveur central DP.

- F-CU8-15** Lorsque la réponse du serveur central DP à une requête d'accusé de prise en compte est ERREUR_TECHNIQUE, le logiciel doit placer la requête en file d'attente et la rejouer une seule fois une heure + m minutes après, m étant un nombre compris entre -15 et +15 généré aléatoirement par le logiciel.
- Si l'erreur se reproduit, la requête est abandonnée et une trace technique de l'erreur est conservée.
- F-CU8-16** À la réception d'un message d'alerte produit, le logiciel doit enregistrer les informations de référence de l'alerte ainsi que les informations d'identification produit, de numéro de lot et de date de péremption associés à l'alerte (informations correspondantes à **MsgRef** et aux listes de **PrdCode**, **PrdLib**, **PrdTous**, **LotNum**, **LotDatP** du §5.2 page 22).
- Dans le cas d'un LAD, ces éléments seront utilisés lors des prochaines dispensations pour afficher une alerte de dispensation s'il y a lieu (cf. [VOL2] Chapitre 2 "CU1 - Dispensation avec le DP").
- F-CU8-17** Les informations de référence de l'alerte, d'identification produit, de numéro de lot et de date de péremption des alertes produits doivent être conservées sans limite de durée par le logiciel.
- F-CU8-19** Le format et le contenu de l'impression d'une alerte doivent être conformes aux éléments décrits au §4.1 page 15.
- F-CU8-20** À la réception d'un message d'alerte produit contenant la référence d'une alerte produit précédente à annuler (**AnnulRef**), le logiciel doit rechercher la précédente alerte ayant cette référence (**MsgRef** précédente = **AnnulRef**) et effacer les informations d'identification produit, de numéro de lot et de date de péremption associées à l'alerte à annuler (informations correspondantes aux listes de **PrdCode**, **PrdLib**, **PrdTous**, **LotNum**, **LotDatP** du §5.2 page 22).
- Dans le cas d'un LAD, ces éléments ne seront plus utilisés lors des prochaines dispensations pour afficher une alerte de dispensation s'il y a lieu (cf. [VOL2] Chapitre 2 "CU1 - Dispensation avec le DP").

2.4. Exigences ergonomiques

- E-CU8-02** L'affichage d'une alerte sanitaire, d'une alerte produit ou d'un message d'information doit être conforme, en apparence et en contenu, au masque d'affichage décrit au §4.2 page 19.
- Les logiciels textes peuvent déroger à cette exigence mais doivent respecter la dénomination et l'ordre d'apparition des informations, en se rapprochant au maximum du format imposé.
- Les boutons suivants sont également présents sur l'écran :
- Un bouton « Imprimer » qui permet d'imprimer le message d'alerte mais qui ne ferme pas la zone d'affichage.
 - Un bouton « Pris en compte » qui permet d'acquiescer la bonne prise en compte du message par l'utilisateur et de fermer la fenêtre.

E-CU8-04

L'affichage du texte de l'alerte doit être paginé sur l'écran et sur l'édition suivant les modalités ci-dessous :

- Lorsqu'un paragraphe du message ne tient pas horizontalement sur une seule ligne de la fenêtre d'affichage ou de l'écran, le paragraphe doit être affiché sur plusieurs lignes avec des césures conservant une grande lisibilité : pas de coupure de mots ou de nombres, passage à la ligne au niveau des espacements. Les règles utilisées par les navigateurs web pour l'affichage d'un paragraphe HTML sont un exemple de ce qui peut être réalisé.
- Lorsque le texte ne tient pas verticalement dans sa fenêtre d'affichage ou de l'écran, un « ascenseur vertical » doit apparaître sur les logiciels graphiques et un élément indiquant qu'une suite est consultable doit figurer sur les logiciels textes. Les principes ergonomiques habituels du logiciel doivent être utilisés pour le défilement du message.

E-CU8-05

Lorsque le logiciel détecte la présence d'une URL dans le texte (suite de caractères sans espace commençant par la chaîne de caractères « http: » ou « https: ») et si le poste de travail dispose d'une faculté d'accès à internet via un navigateur web, il doit permettre à l'utilisateur de sélectionner l'URL et d'afficher la page web associée dans le navigateur web du poste de travail.

3. CU9 – ACCÈS AUX ALERTES

3.1. Objet

Via l'écran de gestion logiciel, le PS doit pouvoir revenir sur la liste des alertes sanitaires ou alertes produits qui ont été reçues, les réafficher et les imprimer.

3.2. Fonctionnement

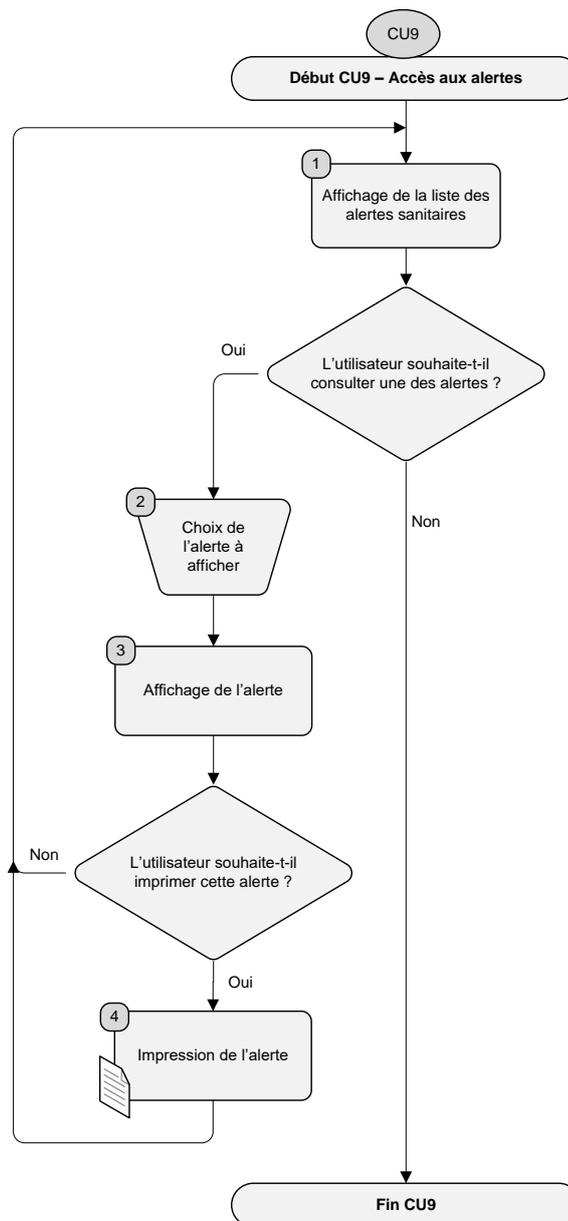


Figure 2 : CU9 – Accès aux alertes

Étape 1 : Affichage de la liste des alertes sanitaires

Le logiciel affiche la liste de toutes les alertes sanitaires ou alertes produits reçues par le logiciel, dans l'ordre chronologique ou antéchronologique.

Si l'utilisateur choisit de consulter une des alertes, on passe à l'étape 2.

Sinon, la liste est fermée et on termine le cas d'usage sur cette étape.

Étape 2 : Choix de l'alerte à afficher

L'utilisateur choisit dans la liste l'alerte que le logiciel doit afficher.

Après validation, on passe à l'étape 3.

Si l'utilisateur annule, on revient à l'étape 1 (liste des alertes).

Étape 3 : Affichage de l'alerte

L'alerte sélectionnée est affichée.

L'utilisateur peut choisir de l'imprimer. On passe alors à l'étape 4.

Sinon, on revient à l'étape 1 (liste des alertes).

Étape 4 : Impression de l'alerte

L'alerte sélectionnée précédemment est imprimée.

On revient ensuite à l'étape 1 (liste des alertes).

3.3. Exigences fonctionnelles

- | | |
|-----------------|--|
| F-CU9-01 | A partir de l'écran de gestion logiciel, l'utilisateur peut accéder à la liste des alertes reçues par le logiciel. |
| F-CU9-02 | Les copies électroniques des alertes reçues doivent être conservées sans limite de durée par le logiciel. |
| F-CU9-03 | Les informations suivantes sont affichées dans la liste des alertes : <ul style="list-style-type: none">● Date de réception de l'alerte● Type d'alerte : alerte sanitaire, alerte produit, information (MsgTyp)● Émetteur (MsgEme)● Titre (MsgTit) |
| F-CU9-04 | L'utilisateur peut sélectionner et imprimer toute alerte présente dans la liste. |

3.4. Exigences ergonomiques

- E-CU9-01** Dans l'écran de gestion logiciel, l'accès aux alertes est réalisé via une fonction (bouton, menu...) qui doit s'intituler « *Alertes sanitaires et rappels de médicaments* ». L'aide contextuelle associée à cette fonction est « *Accès aux alertes reçues.* »
- E-CU9-02** La liste des alertes est présentée par ordre chronologique.
- E-CU9-03** Pour réafficher une alerte, l'utilisateur doit la sélectionner dans la liste et choisir l'action « *Afficher* » apparente sur l'interface du logiciel ou utiliser une touche de validation (« *Entrée* »).
- E-CU9-04** Pour réimprimer une alerte, l'utilisateur doit utiliser l'action « *Imprimer* » apparente sur l'interface du logiciel.
- E-CU9-05** Pendant l'impression d'une attestation, le logiciel doit afficher le message suivant :
« Impression de l'alerte en cours... »
- E-CU9-06** Les éléments affichés à l'écran concernant l'alerte sont les mêmes que ceux lors du premier affichage d'alerte sur un poste de travail mais le bouton « *Pris en compte* » est remplacé par un bouton « *OK* » qui termine l'affichage de l'alerte sans provoquer d'envoi d'acquiescement.
- E-CU9-07** Après la fermeture par l'utilisateur de l'écran de réaffichage d'une alerte, le logiciel revient à la liste des alertes.

4. DESCRIPTION DE L’AFFICHAGE ET DE L’EDITION DES ALERTES

4.1. Edition des messages d’alerte

F-ED-18

L’impression d’un message d’alerte sanitaire (**MsgTyp** = ALERTE_SANITAIRE) doit respecter la forme décrite ci-dessous. Les termes entre <...> correspondent aux données du §5.2 page 22. Les termes entre <<...>> sont des données de configuration connues du logiciel.

Cette impression peut être réalisée sur plusieurs pages, suivant la taille du texte (**MsgText**), mais l’ordre des informations doit être respecté.



Ordre national
des pharmaciens

URGENCE

Alerte sanitaire

Date : <MsgDate>

ALERTE n°: <MsgRef>

INFORMATION URGENTE
A PRENDRE EN COMPTE

Objet : <MsgTit>

Emetteur : <MsgEme>

<MsgText>

L'émetteur, seul responsable des informations portées sur ce bordereau, a mandaté le CNOP pour les router aux Pharmaciens. La responsabilité du CNOP n'est pas engagée au-delà de ce mandat.

F-ED-19

L'impression d'un message d'alerte produit (**MsgTyp** = ALERTE_PRODUI) doit respecter la forme décrite ci-dessous. Les termes entre <...> correspondent aux données du §5.2 page 22. Les termes entre <<...>> sont des données de configuration connues du logiciel.

Cette impression peut être réalisée sur plusieurs pages, suivant la taille du texte (**MsgText**), mais l'ordre des informations doit être respecté.

 <p>Ordre national des pharmaciens</p>	<h1 style="margin: 0;">Rappel/Retrait MEDICAMENT</h1>
Date : 25/10/2011	ALERTE n°: MED11-A47-B34
INFORMATION URGENTE	A TRAITER SANS DELAI ET ARCHIVER
<p>Objet : Retrait de la spécialité Grantarain 10 mg granulés en sachet</p> <p>Emetteur : Laboratoire Dugenou Correspondant : M. Alain Verse Adresse : 17 allée des Collines, 94020 Fontenay-aux-graminés Tél : 01 02 03 04 05 Fax : 01 02 03 04 15 Courriel : contact-rappel@dugenou.com</p> <p>Motif : Le laboratoire Dugenou procède, en accord avec l'AFSSAPS et par mesure de précaution, au rappel de tous les lots de la spécialité</p> <p>Grantarain 10 mg granulés en sachet CIP : 34009 123 456 7</p> <p>Ce rappel fait suite à la mise en évidence, au cours des contrôles de routine de stabilité, de résultats hors spécifications en principe actif qui présente une teneur légèrement supérieure à son taux habituel à 24 mois de durée de vie. Ce défaut pourrait entraîner une augmentation de la concentration maximum de tacrolimus dans le sang et des événements indésirables tels que ronflements sonores pendant la sieste chez les patients gros dormeurs. Seule la forme granulé effervescent en sachet-rose bonbon est concernée par le rappel.</p> <p>Pour toute information complémentaire, le service Information Médicale Dugenou est à votre disposition aux coordonnées mentionnées ci-dessus.</p> <p>Plus d'informations prochainement sur http://www.afssaps.org lettre aux amateurs de siestes au bureau.</p>	
<p>Destinataire : Pharmacie de l'Est Adresse : 105 avenue de l'Est, 93320 Le Grognon</p>	
<p>Traité le : Action menée : Signature</p>	<p>Par : Cachet de la pharmacie</p>
<p><i>Le Laboratoire, seul responsable des informations portées sur ce bordereau, a mandaté le CNOP pour les router aux Pharmaciens. La responsabilité du CNOP n'est pas engagée au-delà de ce mandat.</i></p>	

F-ED-19a

Lorsque le message spécifie que les produits concernés ne sont pas rappelés (**PrdRetD** = « NON », cf. Tableau 2 : données de réponse à la requête de lecture de message, page 26), la partie de l'en-tête « Rappel/Retrait » doit être remplacée par « Alerte »

F-ED-19b

Lorsque la référence du message ne commence pas par les trois lettres « MED » (donnée **MsgRef**, cf. Tableau 2 : données de réponse à la requête de lecture de message, page 26), la partie de l'en-tête « Médicament » doit être remplacée par « Produit »

F-ED-20

L'impression d'un message d'information (**MsgTyp** = INFORMATION) doit respecter la forme décrite ci-dessous. Les termes entre <...> correspondent aux données du §5.2 page 22. Les termes entre <<...>> sont des données de configuration connues du logiciel.



Ordre national
des pharmaciens

Information

Date : <MsgDate>

ALERTE n°: <MsgRef>

MESSAGE D'INFORMATION

Objet : <MsgTit>

Emetteur : <MsgEme>

<MsgText>

L'émetteur, seul responsable des informations portées sur ce bordereau, a mandaté le CNOP pour les router aux Pharmaciens. La responsabilité du CNOP n'est pas engagée au-delà de ce mandat.

4.2. Affichage des messages d’alerte

F-ED-21

L’affichage sur le poste de travail d’un message d’alerte sanitaire (**MsgTyp** = ALERTE_SANITAIRE) doit respecter la forme décrite ci-dessous. Les termes entre <...> correspondent aux données du §5.2 page 22.



 **URGENCE - Alerte sanitaire**

Date : <MsgDate> ALERTE n°: <MsgRef>

INFORMATION URGENTE A PRENDRE EN COMPTE

Objet : <MsgTit>
Emetteur : <MsgEme>

<MsgText>

L’émetteur, seul responsable des informations portées sur cet écran, a mandaté le CNOP pour les router aux Pharmaciens.
La responsabilité du CNOP n’est pas engagée au-delà de ce mandat.

F-ED-22

L’affichage sur le poste de travail d’un message d’alerte produit (**MsgTyp** = ALERTE_PRODUI) doit respecter la forme décrite ci-dessous. Les termes entre <...> correspondent aux données du §5.2 page 22.



Rappel/Retrait MEDICAMENT

Date : <MsgDate>

ALERTE n°: <MsgRef>

INFORMATION URGENTE
A TRAITER SANS DELAI ET ARCHIVER

Objet : <MsgTit>

Emetteur : <MsgEme>

Correspondant : <LabPR>

Adresse : <LabAdr>
<LabCP> <LabVil>

Tél : <LabTel> Fax : <Labfax> Courriel : <LabMail>

Motif :
<MsgText>

*Le Laboratoire, seul responsable des informations portées sur cet écran, a mandaté le CNOP pour les router aux Pharmaciens
La responsabilité du CNOP n'est pas engagée au-delà de ce mandat.*

F-ED-23

Lorsque le message spécifie que les produits concernés ne sont pas rappelés (**PrdRetD** = « NON », cf. Tableau 2 : données de réponse à la requête de lecture de message, page 26), la partie de l'en-tête « Rappel/Retrait » doit être remplacée par « Alerte »

F-ED-24

Lorsque la référence du message ne commence pas par les trois lettres « MED » (donnée **MsgRef**, cf. Tableau 2 : données de réponse à la requête de lecture de message, page 26), la partie de l'en-tête « Médicament » doit être remplacée par « Produit »

F-ED-25

L'affichage sur le poste de travail d'un message d'information (**MsgTyp** = INFORMATION) doit respecter la forme décrite ci-dessous. Les termes entre <...> correspondent aux données du §5.2 page 22.



Ordre national
des pharmaciens

Information

Date : <MsgDate>

ALERTE n°: <MsgRef>

MESSAGE D'INFORMATION

Objet : <MsgTit>

Emetteur : <MsgEme>

<MsgText>

*L'émetteur, seul responsable des informations portées sur cet écran, a mandaté le CNOP pour les router aux Pharmaciens.
La responsabilité du CNOP n'est pas engagée au-delà de ce mandat.*

5. DESCRIPTION DES MESSAGES

5.1. Format des dates

Dans le cadre du traitement des alertes, toutes les dates échangées doivent être à l'heure GMT et conformes à la RFC3339, avec un caractère 'T' pour séparer la date de l'heure et un caractère 'Z' en fin de séquence.

Ceci signifie qu'en France métropolitaine, à l'heure d'été, la date du vendredi 28 août à 15h29 sera être transmise de la façon suivante :

```
2009-08-28T13:29:00.000Z
```

Le logiciel peut omettre les millisecondes mais le serveur central DP est configuré pour les inclure systématiquement dans les messages qu'elle envoie aux logiciels.

5.2. Requête de lecture de message

5.2.1. Description fonctionnelle

REFERENCE

La requête de lecture de message est utilisée par le logiciel quand la réponse à une requête Heartbeat signale la présence d'un message d'alerte à récupérer (cf. [VOL1] Section 5.5 "Notification de messages") ou si une précédente requête de lecture de message signale la présence d'un autre message.

DONNEES DE LA REQUETE

T-ME-47

La requête de lecture de message contient les données du Tableau 1 : données de la requête de lecture de message.

Ref.	Attribut	Description	Oblig. (O/N)	Format
EtaTyp Etaldent	Identifiant de l'établissement	(cf. [VOL1] Section 9.1 "Identification de l'établissement")	O	
LogValid LogVers LogVDP	Identifiant du logiciel	(cf. [VOL1] Section 9.2 "Identification du logiciel")	O	
ReqId	Identifiant de la requête	(cf. [VOL1] Section 5.1 - "Identification des requêtes")	O	

MsgRef	Référence du message	Indique la référence du message à lire	O	A1-30
---------------	----------------------	--	---	-------

Tableau 1 : données de la requête de lecture de message

TRACE DE LA REQUETE

T-ME-48

La trace technique suivante est générée à l'émission de la requête de lecture de message.

N°	Libellé	Valeurs
1	Date	Date et heure de la trace
2	Niveau	« 1 »
3	Identifiant requête	Identifiant de la requête
4	Action	« LECTURE_MSG »
5	Détail	Valeur de MsgRef

DONNEES DE LA REPONSE

La réponse à la requête de lecture de message contient les données du Tableau 2 : données de réponse à la requête de lecture de message.

Ref.	Attribut	Description	Oblig. (O/N)	Format
MsgRef	Référence du message	Il s'agit de la référence du message, identique à celui fourni par lors de la demande de lecture.	O	A1-30
MsgTyp	Type de message	Indique le type de message reçu. Dans ce palier, les types de message suivants peuvent être envoyés : <ul style="list-style-type: none"> ● ALERTE_SANITAIRE ● ALERTE_PRODUIIT ● INFORMATION 	O	A1-30

AnnulRef	Référence du message à annuler	Il s'agit de la référence d'un précédent message et qui doit être annulé afin que les produits concernés ne soient plus bloqués	N	A1-30
MsgLect	Date de lecture du message	Donne la date de lecture du message (GMT) par le logiciel	O	A1-24 Format : « aaaa-mm-jj Thh:mm:ss.xxxZ »
MsgDate	Date du message	Donne la date d'émission du message (GMT)	O	A1-24 Format : « aaaa-mm-jj Thh:mm:ss.xxxZ »
MsgExpi	Date d'expiration du message	Donne la date à laquelle le message est considéré comme ne devant plus s'afficher directement sur les postes de travail (GMT)	O	A1-24 Format : « aaaa-mm-jj Thh:mm:ss.xxxZ »
MsgEme	Émetteur du message	Indique l'émetteur du message Pour une alerte produit, il s'agit la plupart du temps du nom d'un laboratoire pharmaceutique	O	A1-60
MsgTit	Titre du message	Donne l'intitulé du message d'alerte, en une ligne de texte	O	A1-200 Encodage UTF-8
MsgText	Texte du message	Corps du message d'alerte (texte sur plusieurs lignes).	O	A1-60000 Encodage UTF-8
PrdRetD	Indicateur de demande de retour produit	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT <ul style="list-style-type: none"> ● « OUI » : retour du produit au grossiste demandé ● « NON » : pas de retour demandé 	N	A3

LabNom	Nom du laboratoire pharmaceutique	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT Nom du laboratoire pharmaceutique émetteur du message, pour les rappels de lots à émetteur unique.	N	A1-60
LabPR	Nom du pharmacien responsable	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT Pharmacien responsable du laboratoire pharmaceutique émetteur du message de retour produit	N	A1-60
LabAdr	Adresse du laboratoire pharmaceutique	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT Adresse postale du laboratoire pharmaceutique.	N	A0-200
LabCP	Code postal du laboratoire pharmaceutique	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT Code postal associé à LabAdr .	N	A0-5
LabVill	Ville du laboratoire pharmaceutique	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT Nom de la ville associée à LabAdr .	N	A0-50
LabTel	Numéro de téléphone	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT Numéro de téléphone d'un contact pour des renseignements.	N	N0-20
LabFax	Numéro de fax	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT Numéro de fax du laboratoire pharmaceutique.	N	N0-20
LabMail	Adresse électronique	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT Adresse de courrier électronique pour tout renseignement	N	A0-320

MsgNRef	Référence du message suivant	Attribut renvoyé par le serveur central DP quand un autre message doit être récupéré par le logiciel. Il s'agit de la référence du message.	N	A1-30
RepErrC	Code d'erreur	Attribut non renvoyé si la requête a réussi. Code d'erreur sinon : <ul style="list-style-type: none"> ● « 401 » : requête incorrecte ● « 403 » : accès refusé ● « 404 » : contenu non trouvé ● « 405 » : opération non autorisée ● « 415 » : type de contenu non valide ● « 500 » : erreur technique ● « 503 » : service indisponible 	N	A1-30
RepErrT	Texte de l'erreur	Attribut non renvoyé si la requête a réussi. Texte détaillant l'erreur sinon.	N	A1-255
{PrdList}	Liste de produits	Présent pour les messages de type ALERTE_PRODUIIT Liste d'identification des produits objets de l'alerte produit Cf. Tableau 3 : données d'identification des produits concernés par une alerte	N	{0-n}

Tableau 2 : données de réponse à la requête de lecture de message

Ref.	Attribut	Description	Oblig. (O/N)	Format
PrdCode	Code d'identification produit	Code CIP d'un produit objet de l'alerte	O	N7 ou N13
PrdLib	Libellé du produit	Libellé du produit, tel que fourni par le laboratoire pharmaceutique	O	A1-100
PrdTous	Indicateur de présence d'une liste de lots	Indique si tous les lots sont concernés ou si une liste est présente <ul style="list-style-type: none"> ● « TOUS » : désigne tous les lots ● « LISTE » : une liste de lots est présente ({PrdLLot}) 	N	A1-5
{PrdLLot}	Liste de lots du produit	Présent quand PrdTous est égal à LISTE. Liste d'identification des lots de produits objets de l'alerte produit. Quand cette liste est présente, tous les lots concernés sont énumérés un par un de manière exhaustive. Cf. Tableau 4 : données d'identification d'un lot d'un produit concerné par une alerte	N	{0-n}

Tableau 3 : données d'identification des produits concernés par une alerte

Ref.	Attribut	Description	Oblig. (O/N)	Format
LotNum	Numéro de lot	Identification du numéro de lot	O	A1-20
LotDatP	Date de péremption	Date de péremption du lot concerné. Lorsque cette information est présente, le lot est identifié par comparaison du numéro de lot et de la date de péremption.	N	N8 Format «AAAA-MM-JJ»

Tableau 4 : données d'identification d'un lot d'un produit concerné par une alerte

TRACE DE LA REPONSE

T-ME-49

La trace technique suivante est générée lorsque la réponse à la requête de lecture de message.

N°	Libellé	Valeurs
1	Date	Date et heure de la trace
2	Niveau	« 1 »
3	Identifiant requête	Identifiant de la requête
4	Action	« REP_LECTURE_MSG »
5	Détail	<ul style="list-style-type: none"> • « OK » si la requête a réussi • « MESSAGE : », suivi de MsgRef si un message est notifié • Concaténation de RepErrC et RepErrT séparés par un caractère « » (barre verticale) si la requête a échoué

5.2.2. Format http/html

MESSAGE DE REQUETE

Une requête de type POST est envoyée sur une URL commençant par le type d'établissement suivi de son identifiant, suivi de /lecture_msg/ et terminée par l'identifiant du message à récupérer. Il s'agit de l'URL qui aura été retourné à la pharmacie lors de la requête de vérification d'alerte sanitaire en attente.

Le numéro de validation du logiciel utilisé par la pharmacie est indiqué dans l'en-tête HTTP « User-Agent » défini dans [VOL1] (cf. [VOL1] Section 6.2 "En-têtes des requêtes HTTP").

```
POST /${EtaTyp}/${EtaIdent}/lecture_msg/${MsgRef} HTTP/1.1
Content-Type: application/x-www-form-urlencoded
User-Agent: ${EtaTyp}-${EtaIdent}-${LogValid}-${LogVers}-${LogVDP}
X-DP-ReqId: ${ReqId}
```

L'URL d'envoi de la requête est

`${baseUrl}/v2/dp/${EtaTyp}/${EtaIdent}/lecture_msg/${MsgRef}`

MESSAGE DE REPONSE DE SUCCES

Le code retour est **200** (OK) et le corps de la réponse est un message dans un format XML spécifique.

Toutes les données sont encodées au format UTF-8. Les logiciels doivent donc traiter et afficher correctement les caractères accentués et autres caractères « étendus » transmis dans les alertes.

Description du format XML pour un message d'alerte

```

HTTP/1.1 200 OK
Content-Type: application/xml; charset=UTF-8

<alerte>
  <ref>${MsgRef}</ref>
  <type>${MsgTyp}</type>

  <annulref>${annul_ref}</annulref>
  <dateLecture>${MsgLect}</dateLecture>
  <dateEmission>${MsgDate}</dateEmission>
  <dateExpiration>${MsgExpi}</dateExpiration>
  <emetteur>${MsgEme}</emetteur>
  <titre>${MsgTit}</titre>
  <texte>${MsgText}</texte>
  <demandeRetour>${PrdRetD}</demandeRetour>
  <laboratoire>
    <nom>${LabNom}</nom>
    <contact>${LabPR}</contact>
    <adresse>${LabAdr}</adresse>
    <codePostal>${LabCP}</codePostal>
    <ville>${LabVill}</ville>
    <telephone>${LabTel}</telephone>
    <fax>${LabFax}</fax>
    <email>${LabMail}</email>
  </laboratoire>
  <produits>
    <produit>
      <code>${PrdCode}</code>
      <libelle>${PrdLib}</libelle>
      <lots ensemble="${PrdTous}">
        <lot num="${LotNum}" per="${LotDatP}">
          <lot ...>
          <lot ...>
        </lots>
      </produit>
      <produit>
        <code>${PrdCode}</code>
        <libelle>${PrdLib}</libelle>
        <lots ensemble="${PrdTous}">
          <lot num="${LotNum}" per="${LotDatP}">
            <lot ...>
            <lot ...>
          </lots>
        </produit>
      <produit>
        ...
      </produit>
    </produits>
    <alerteSuiivante href="${baseUrl}/v2/dp/${EtaTyp}/${EtaIdent}
      /lecture_msg/${MsgRef}">
  </alerte>

```

Les bloc-balises <laboratoire> et <produits> peuvent être absents lorsqu'aucune information correspondante n'est communiquée (par exemple pour les messages de type ALERTE_SANITAIRE ou INFORMATION).

Le bloc-balise <lots> se résume en une seule balise <lots ensemble="TOUS"/> lorsque \${ensemble} est égal à TOUS (tous les lots concernés).

Le bloc-balise <lots> se résume en une seule balise <lots/> lorsque la liste structurée n'est pas transmise.

La balise <alerteSuivante> est absente quand il n'y a pas d'autre message à suivre.

La balise <annulref> est absente quand il n'y a pas de précédente alerte à annuler.

MESSAGE DE REPONSE D'ERREUR

Les cas d'erreur sont décrits dans [VOL1] (cf. [VOL1] Section 6.4 "Codes de retour HTTP et HL7").

5.3. Requête d'accusé de prise en compte de message

5.3.1. Description fonctionnelle

REFERENCE

La requête d'accusé de prise en compte de message est utilisée par le cas d'usage CU8 – Notification d'alerte (cf. §2 page 5).

DONNEES DE LA REQUETE

T-ME-50

La requête de lecture de message contient les données du Tableau 5 : données de la requête d'accusé de prise en compte.

Ref.	Attribut	Description	Oblig. (O/N)	Format
EtaTyp EtaIdent	Identifiant de l'établissement	(cf. [VOL1] Section 9.1 "Identification de l'établissement")	O	
LogValid LogVers LogVDP	Identifiant du logiciel	(cf. [VOL1] Section 9.2 "Identification du logiciel")	O	
ReqId	Identifiant de la requête	(cf. [VOL1] Section 5.1 - "Identification des requêtes")	O	
MsgRef	Référence du message	Indique la référence du message dont l'utilisateur a notifié la prise en compte	O	A1-30

ARDate	Date de l'accusé	Donne la date et l'heure (GMT) de la prise en compte par l'utilisateur (utilisation du bouton « Pris en compte »)	O	A1-24 Format : « aaaa-mm-jj Thh:mm:ss.xxxZ »
---------------	------------------	---	---	---

Tableau 5 : données de la requête d'accusé de prise en compte

TRACE DE LA REQUETE

T-ME-51

La trace technique suivante est générée à l'émission de la requête d'accusé de prise en compte.

N°	Libellé	Valeurs
1	Date	Date et heure de la trace
2	Niveau	« 1 »
3	Identifiant requête	Identifiant de la requête
4	Action	« AR_MSG »
5	Détail	Valeur de MsgRef

DONNEES DE LA REPONSE

La réponse à la requête de lecture de message contient les données du Tableau 6 : données de réponse à la requête d'accusé de prise en compte.

Ref.	Attribut	Description	Oblig. (O/N)	Format
RepErrC	Code d'erreur	Attribut non renvoyé si la requête a réussi. Code d'erreur sinon : <ul style="list-style-type: none"> ● « 401 » : requête incorrecte ● « 403 » : accès refusé ● « 404 » : contenu non trouvé ● « 405 » : opération non autorisée ● « 415 » : type de contenu non valide ● « 500 » : erreur technique ● « 503 » : service indisponible 	N	A1-30
RepErrT	Texte de l'erreur	Attribut non renvoyé si la requête a réussi. Texte détaillant l'erreur sinon.	N	A1-255

Tableau 6 : données de réponse à la requête d'accusé de prise en compte

TRACE DE LA REPONSE

T-ME-52

La trace technique suivante est générée lorsque la réponse à la requête d'accusé de prise en compte.

N°	Libellé	Valeurs
1	Date	Date et heure de la trace
2	Niveau	« 1 »
3	Identifiant requête	Identifiant de la requête
4	Action	« REP_AR_MSG »
5	Détail	<ul style="list-style-type: none"> • « OK » si la requête a réussi • Concaténation de RepErrC et RepErrT séparés par un caractère « » (barre verticale) si la requête a échoué

5.3.2. Format http/html

MESSAGE DE REQUETE

L'accusé de prise en compte d'un message d'alerte sanitaire est traité comme un formulaire d'une page Web contenant un champ : la date d'acquiescement de la pharmacie.

Une requête de type POST est envoyée sur une URL commençant par le type d'établissement et son identifiant, suivi de /ar_msg/ et terminée par l'identifiant du message à acquiescer.

Le numéro de validation du logiciel utilisé par la pharmacie est indiqué dans l'en-tête HTTP « User-Agent » défini dans [VOL1] (cf. [VOL1] Section 6.2 "En-têtes des requêtes HTTP").

Remarque : il est impératif que l'en-tête « Content-Type » vaille « application/x-www-form-urlencoded » et que le corps de la requête contienne la date de prise en compte du message par la pharmacie. Cette date est transmise dans le format de dates décrit en §5.1 page 22 **mais les occurrences du caractère « : » doivent être substitués par « %3A », leur équivalent ASCII.**

```
POST /${EtaTyp}/${EtaIdent}/ar_msg/${MsgRef} HTTP/1.1
Content-Type: application/x-www-form-urlencoded
Content-length: ${content-length}
User-Agent: ${EtaTyp}-${EtaIdent}-${LogValid}-${LogVers}-${LogVDP}
X-DP-ReqId: ${ReqId}

date=2009-09-04T13%3A50%3A01Z
```

L'URL d'envoi de la requête est **`${baseURL}/v2/dp/${EtaTyp}/${EtaIdent}/ar_msg/${MsgRef}`**

MESSAGE DE REPONSE DE SUCCES

En cas de succès, le code retour est 200 (OK) et le serveur central DP conserve la date et l'heure d'acquittement passées en paramètre de la requête.

```
HTTP/1.1 200 OK
```

MESSAGE DE REPONSE D'ERREUR

Les cas d'erreur sont décrits dans **[VOL1]** (cf. [VOL1] Section 6.4 "Codes de retour HTTP et HL7").

TABLE DES MATIERES

1. OBJET	4
2. CU8 – NOTIFICATION D’ALERTE.....	5
2.1. Objet	5
2.2. Fonctionnement	6
2.3. Exigences fonctionnelles	8
2.4. Exigences ergonomiques.....	10
3. CU9 – ACCES AUX ALERTES.....	12
3.1. Objet	12
3.2. Fonctionnement	12
3.3. Exigences fonctionnelles	13
3.4. Exigences ergonomiques.....	14
4. DESCRIPTION DE L’AFFICHAGE ET DE L’EDITION DES ALERTES.....	15
4.1. Edition des messages d’alerte	15
4.2. Affichage des messages d’alerte.....	19
5. DESCRIPTION DES MESSAGES	22
5.1. Format des dates	22
5.2. Requête de lecture de message	22
5.2.1. Description fonctionnelle	22
5.2.2. Format http/html	28
5.3. Requête d’accusé de prise en compte de message.....	31
5.3.1. Description fonctionnelle	31
5.3.2. Format http/html	34
TABLE DES MATIERES	36
TABLE DES ILLUSTRATIONS	37
TABLE DES TABLEAUX.....	38

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : CU8 – Notification d’alerte.....	6
Figure 2 : CU9 – Accès aux alertes.....	12

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : données de la requête de lecture de message.....	23
Tableau 2 : données de réponse à la requête de lecture de message.....	26
Tableau 3 : données d'identification des produits concernés par une alerte.....	27
Tableau 4 : données d'identification d'un lot d'un produit concerné par une alerte.....	27
Tableau 5 : données de la requête d'accusé de prise en compte.....	32
Tableau 6 : données de réponse à la requête d'accusé de prise en compte	33